



Radar avec voiture de fonction

Par **nico3078**, le **13/11/2008** à **19:49**

bonjour,

j'ai une petite question désolé si ça a déjà été posé.

J'ai été flash avec ma voiture de fonction à 99km/h au lieu de 90km/h
La secrétaire a reçu l'amende aujourd'hui.

Ma question est.... Sont-ils obligés de me dénoncer car pour payer l'amende je leur ai donné un timbre amende de 45€ .

Sur l'amende que dois-je faire ou mettre..

merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **14/11/2008** à **01:21**

Bonjour

votre société vous dénonce. Elle en a le droit. Vous devrez alors payer l'amende et vous perdrez les points prévus.

votre société ne vous dénonce pas. Elle en a le droit. Vous devrez payer et aucun point ne vous sera retiré. A défaut de paiement la société vous dénoncera.

Au vu des éléments fournis il apparaît que la société ne compte pas vous dénoncer et par conséquent il est préférable de payer l'amende.

Restant à votre disposition